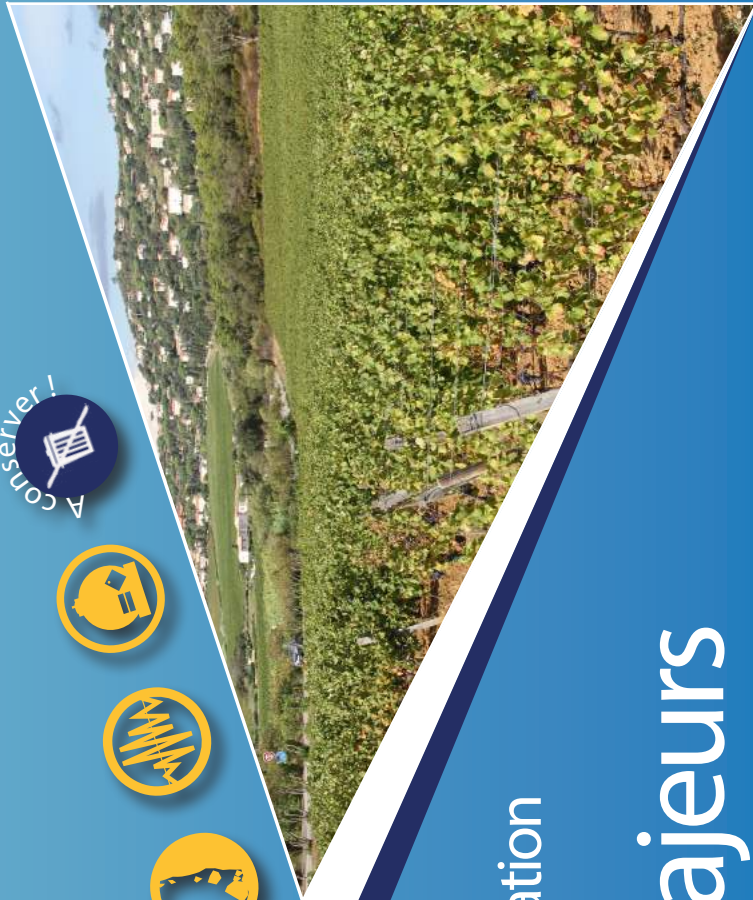


LA CROIX
VALMER



Mairie
Mairie de La Croix-Valmer

A conserver !



Document d'Information
Communal sur les

Risques Majeurs

Face aux risques, une population bien informée est moins vulnérable !



Avec le soutien financier de :



Madame, Monsieur,

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, D.I.C.R.I.M., a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune de La Croix Valmer.

Le présent document, s'appuyant sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (D.D.R.M.) et le Dossier Communal Synthétique, documents établis par la Préfecture avec les services compétents, réunit les informations nécessaires à la mise en oeuvre de l'information préventive sur la commune de La Croix Valmer.

Si notre commune présente peu de dangers permanents, il n'en demeure pas moins, comme partout ailleurs, qu'un risque lié à un événement exceptionnel, climatique ou technologique, par exemple, demeure.

Le risque «zéro» n'existe pas.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) recense donc les risques sur le territoire de notre commune, les mesures pour y faire face, l'organisation prévisionnelle des secours, les consignes de sécurité, les conduites à tenir en cas d'alerte... (Loi n° 87.565 du 22 juillet 1987)

Bernard JOBERT

Maire de La Croix Valmer

SOMMAIRE

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?	4
LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL	5
CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ?	6
LE RISQUE INONDATION	8
LE RISQUE SUBMERSION MARINE	10
LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT	12
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN	14
LE RISQUE SÉISME	16
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	18
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE	20
COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ?	21
LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS	22
NOTES	23
SYNTHÈSE DES CONDUITES À TENIR	24

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux :



Le **risque majeur** présente une double particularité :

- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent) ;
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).

6 RISQUES MAJEURS sont présents sur votre commune.

- Incendie de forêt
- Submersion marine
- Inondation
- Mouvements de terrain
- Séisme
- Transport de Matières Dangereuses

LA GESTION DE CRISE A L'ECHELON COMMUNAL

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de La Croix-Valmer a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

4 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :

- Informez-vous (104.2 MHz)
- Ne téléphonez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Coupez le gaz et l'électricité

Si vous souhaitez être **informé pendant un événement** important et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** sur le formulaire sur le site de la commune :

www.lacroixvalmer.fr

1 SIGNAL NATIONAL D'ALERTE, unique sur tout le territoire national, à connaître :



CONCRETEMENT, QUI FAIT QUOI ?



LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), mettent les enfants en sécurité.

Inutile d'aller les récupérer.



LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours (pompiers, gendarmerie, police) interviennent sur le sinistre. Ils s'occupent des missions de secours (évacuation, sécurisation des sites, interdiction...).



LES CITOYENS

En tant que citoyen, vous devez être acteur de votre propre sécurité. Il vous revient donc de vous préparer à la survenue d'une catastrophe, en composant votre kit d'urgence et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS). Vous devez **respecter les consignes de sécurité.**



LA PREFECTURE

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important. Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.



LA MAIRIE

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.



LE RISQUE INONDATION

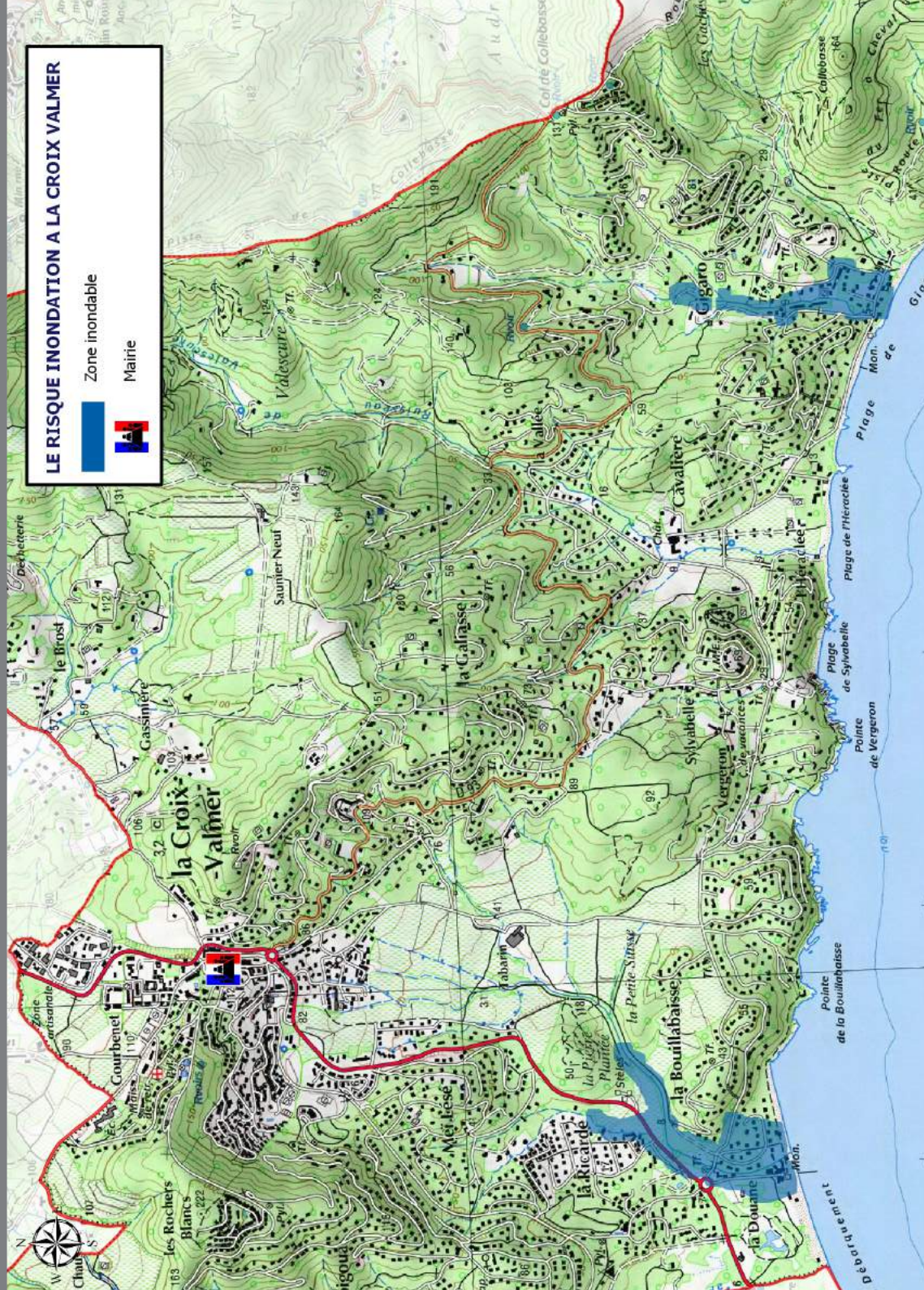
La commune de La Croix Valmer est concernée par des inondations de type **crue torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent. **Le Tabarin, le Valescure, le Gigaro, la Carade, la Pierre Plantée** ou encore **la Ricarde** peuvent être concernés par ce type de phénomène sur la commune.

Il est également possible d'observer du **ruissellement** urbain ou de versant en cas de fortes pluies.

4

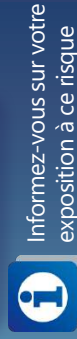
EVENEMENTS RECENTS SUR LA COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

- 10/11/1996
- 18/09/2009
- 09/11/2011
- 14/12/2012



CONSIGNES A RESPECTER en cas d' INONDATION

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque



Montez à l'étage ou en hauteur



Coupez le gaz et l'électricité



Confinez-vous

Pendant



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

LE RISQUE SUBMERSION MARINE

De par la présence d'un littoral côtier, la commune de **La Croix Valmer** est soumise au risque de **submersion marine**, qui correspond à une **inondation temporaire de la zone côtière par la mer**.

Les conséquences de ce type d'inondation peuvent être multiples : endommagement des infrastructures, transport de matériaux devenant dangereux pour l'Homme, coupure de routes en bord de mer...

Trois secteurs sont particulièrement sensibles à La Croix Valmer : **secteur de la Douane, l'embouchure du ruisseau de Valescure** et l'Est de la **Baie de Briande**.

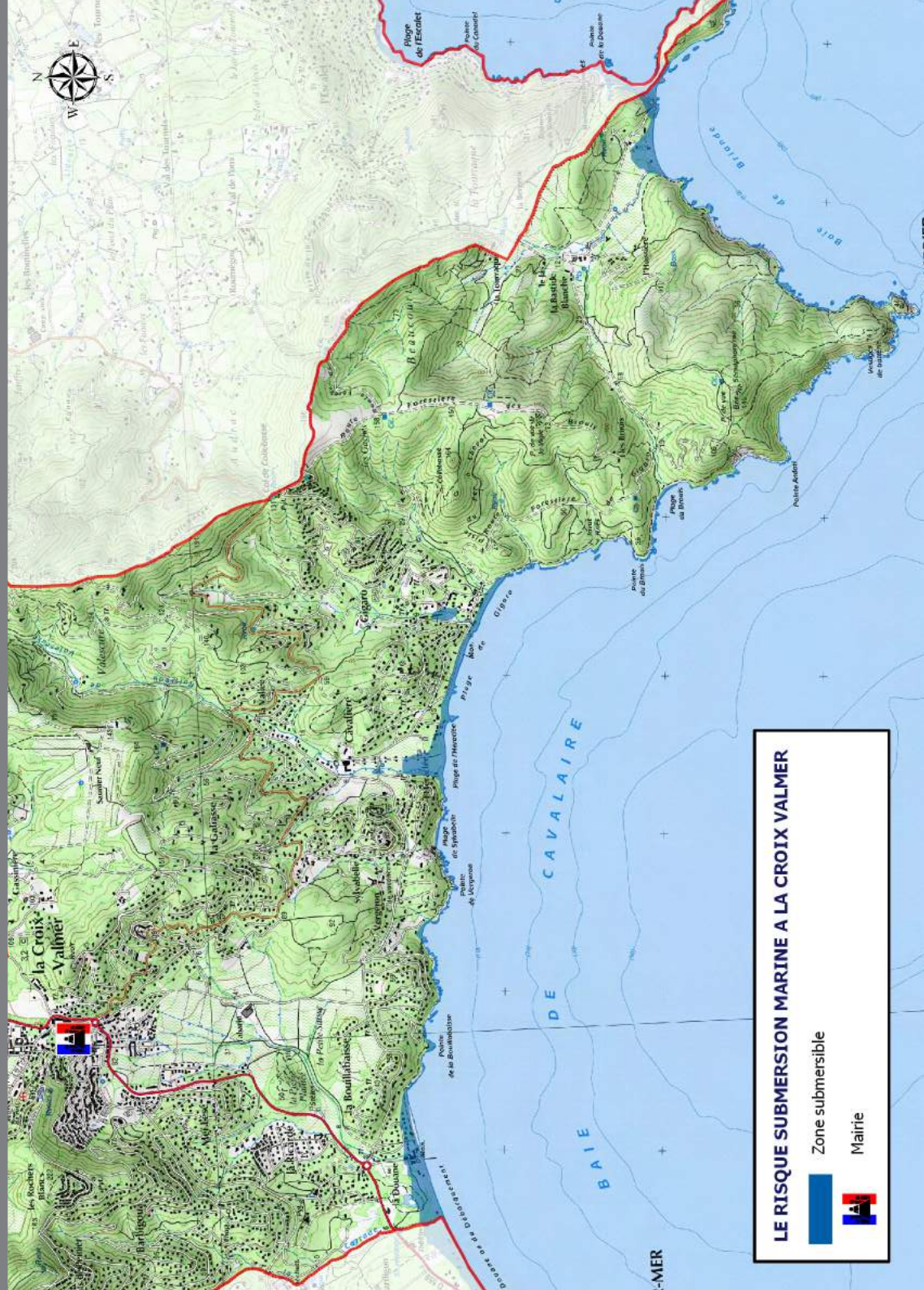
3

EVENEMENTS MARQUANTS :

- 14-16/12/2008

- 04/05/2010

- 08-09/11/2011



LE RISQUE SUBMERSION MARINE A LA CROIX VALMER


Zone submersible



Mairie

CONSIGNES A RESPECTER en cas de SUBMERSION MARINE

Avant

 Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

 Montez à l'étage ou en hauteur

 Coupez le gaz et l'électricité

 Confinez-vous

Après

 Aérez le bâtiment

 Prenez des photos des dégâts

 Apportez votre aide

 N'allez pas chercher vos enfants à l'école

 Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

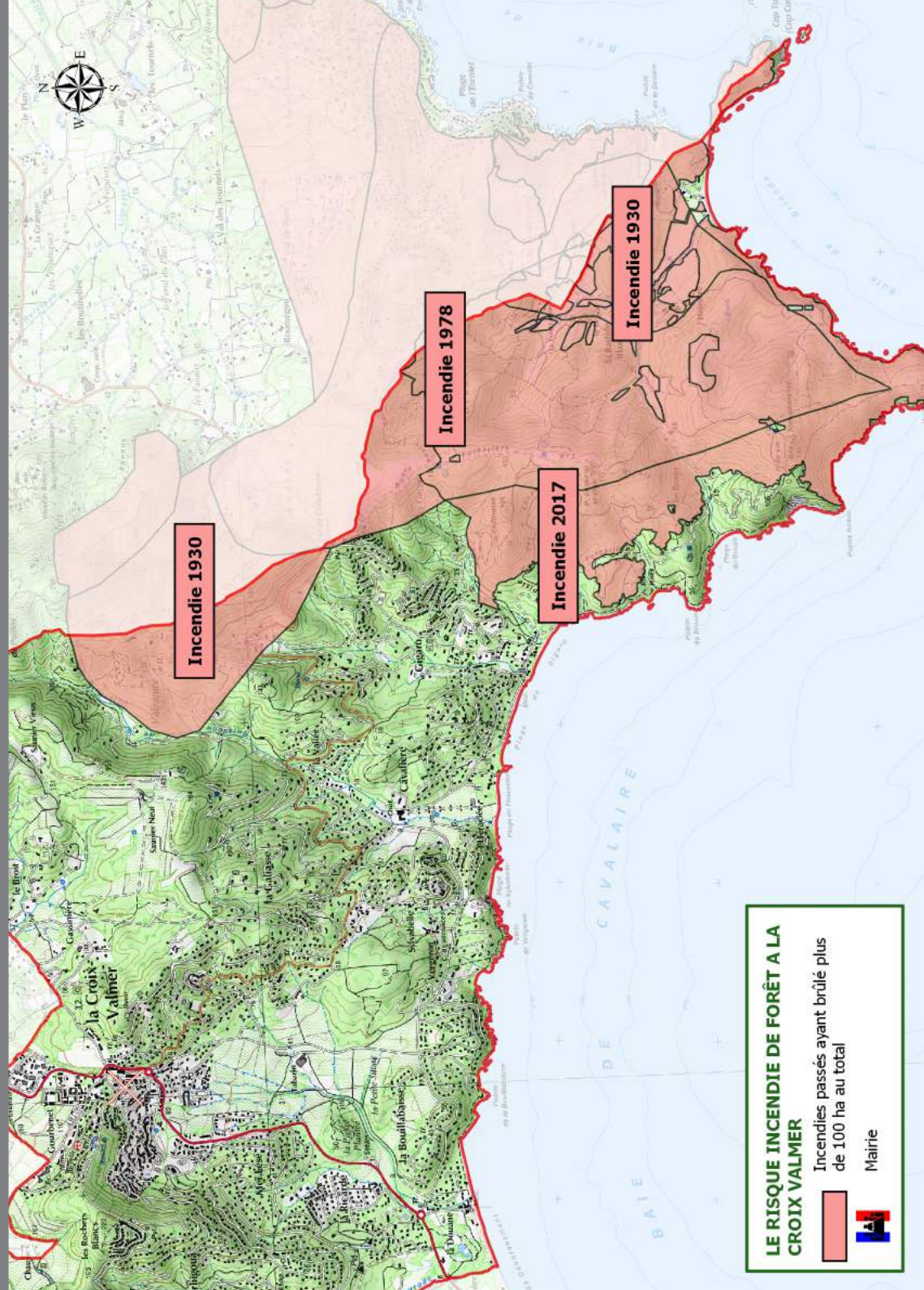
 Ecoutez la radio (104.2 MHz)

LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

La commune de La Croix Valmer, située au coeur du **massif des Maures**, a déjà connu **188 incendies** depuis 1973. L'incendie plus ancien de 1930 est également à signaler.

Afin de **prévenir** ce risque, il existe des **obligations de débroussaillage** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr.

3 EVENEMENTS
MAJEURS SUR LA
COMMUNE DE LA
CROIX VALMER :
- 1930
- 1978
- 2017



CONSIGNES A RESPECTER en cas de FEU DE FORET

Avant

 Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

 Laissez libre l'accès au bâtiment

 Coupez le gaz et l'électricité

 Confinez-vous

Après

 Aérez le bâtiment

 Prenez des photos des dégâts

 Apportez votre aide

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

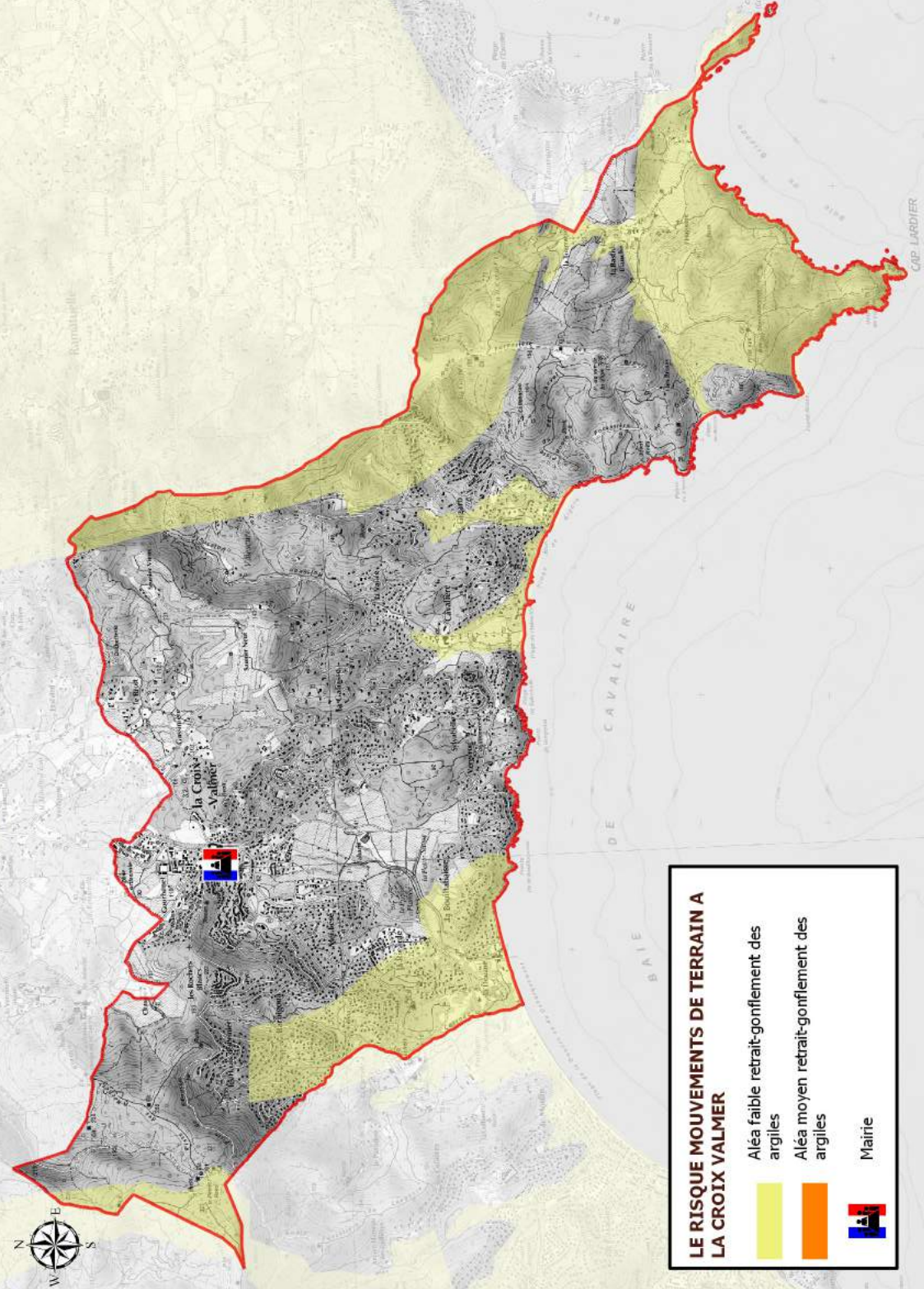
La commune de La Croix Valmer, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements** ou **glissements de terrain**). Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous).



Eboulement de talus boulevard de Provence - © Mairie de La Croix Valmer

Eboulement de talus boulevard de Provence - © Mairie de La Croix Valmer



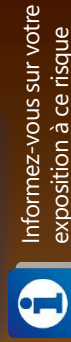
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN A LA CROIX VALMER

- Aléa faible retrait-gonflement des argiles
- Aléa moyen retrait-gonflement des argiles



CONSIGNES A RESPECTER en cas de MOUVEMENTS DE TERRAIN

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Quittez le bâtiment endommagé



Coupez le gaz et l'électricité

Après



Prenez des photos des dégâts



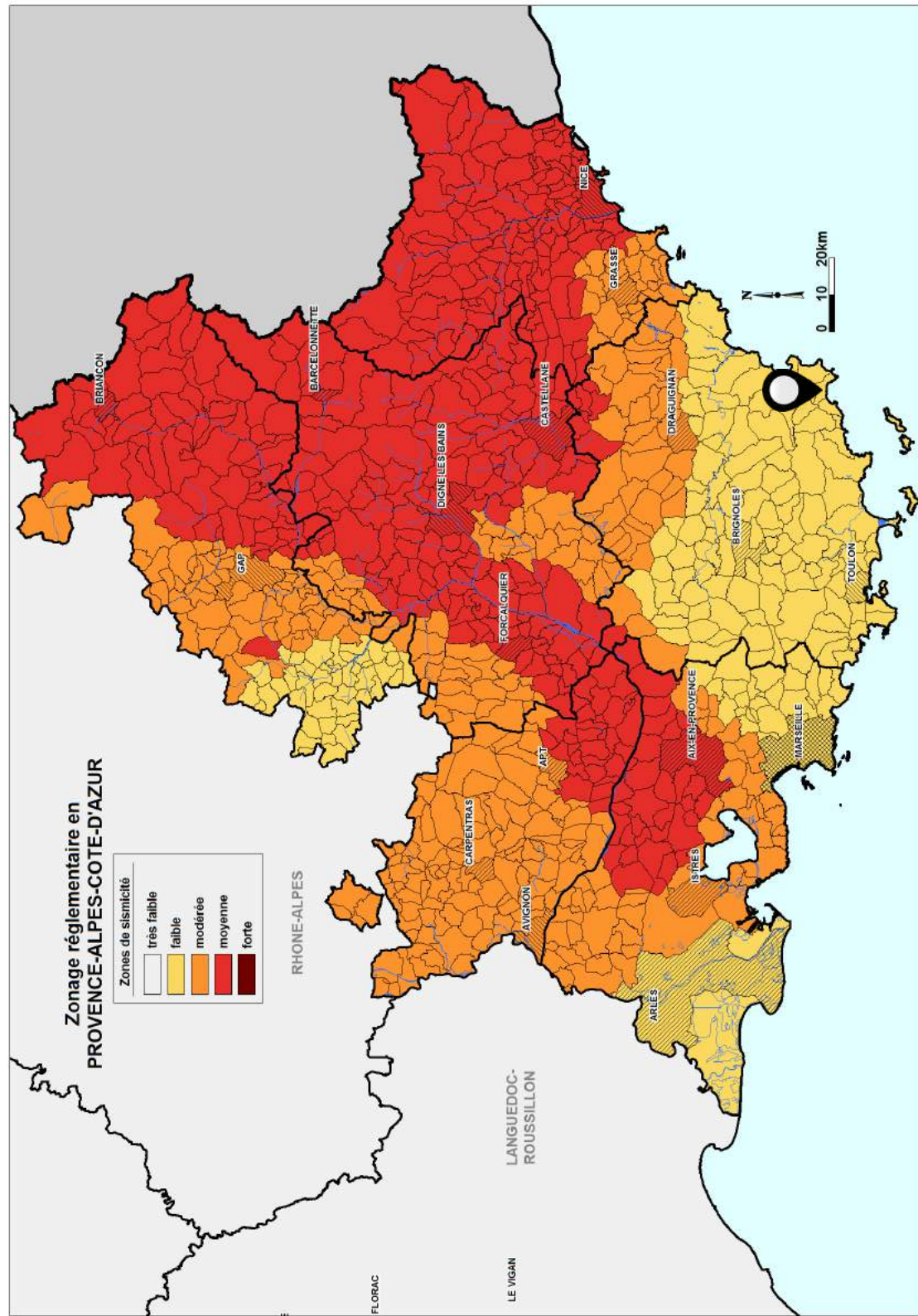
Apportez votre aide

La commune de La Croix Valmer est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011. Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.

Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

2 SEISMES RESENTIS SUR LA COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

- le 26 décembre 1989
- le 25 février 2001



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SEISME

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Après



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Eloignez-vous des bâtiments



Prenez des photos des dégâts

LE RISQUE TMD (Transport de Matières Dangereuses)

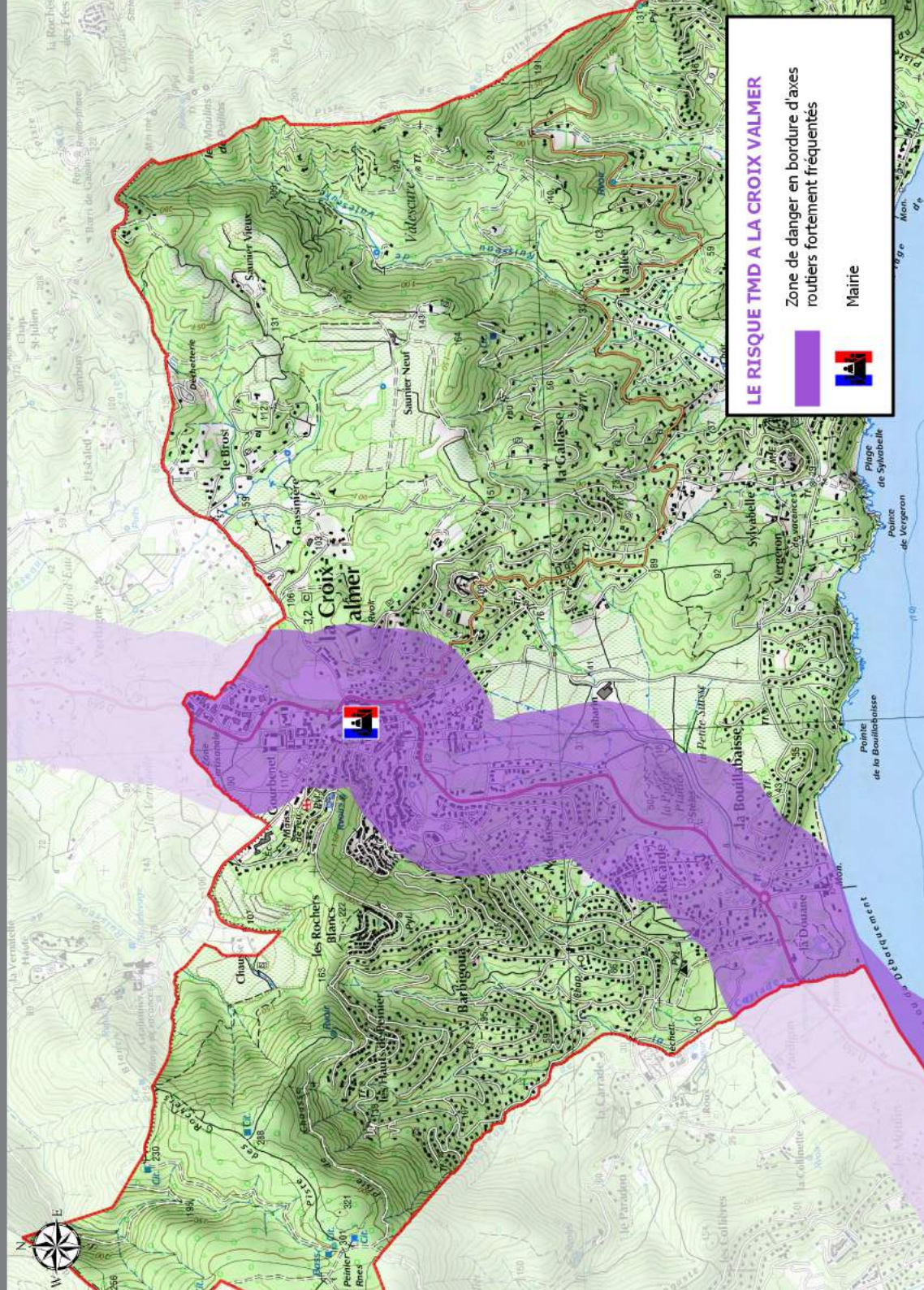
La commune de La Croix Valmer est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière, via la **Route Départementale 559**, qui est un axe fortement fréquenté.
La circulation des matières dangereuses par voie routière et ferroviaire est réglementée par des accords européens.
La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule (cf. schéma ci-contre).

LA SIGNALISATION TMD

Numéro d'identification du danger

Etiquette de danger

Numéro d'identification de la matière



CONSIGNES A RESPECTER en cas d'ACCIDENT TMD

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque



Entrez dans le bâtiment le plus proche



N'allumez pas de flamme



Confinez-vous

Pendant



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



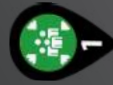
Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

L'HEBERGEMENT D'URGENCE

3 ETABLISSEMENTS IDENTIFIES POUR L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE SUR LA COMMUNE :



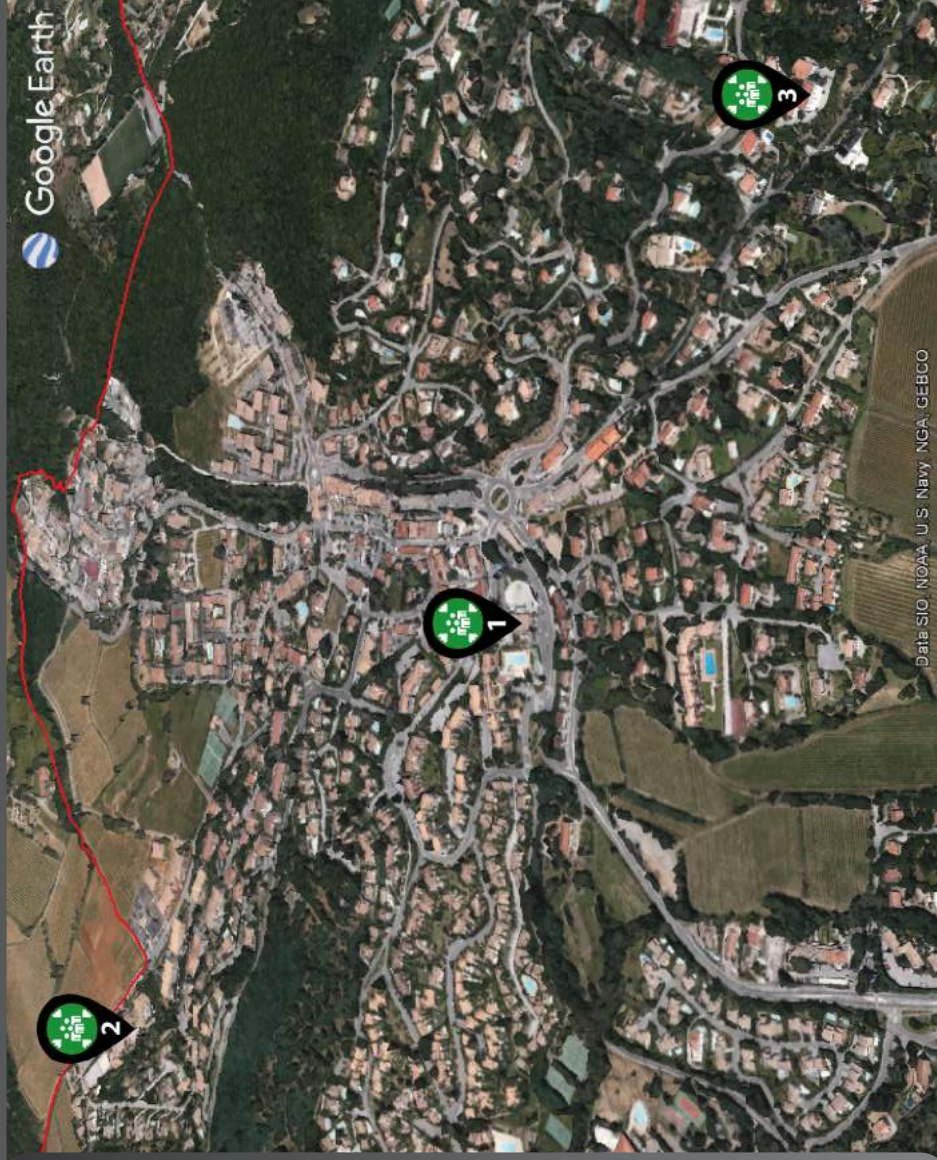
1
LA SALLE DES
FÊTES



2
LE GROUPE
SCOLAIRE



3
LA MAISON DE LA
JEUNESSE ET DE
LA CULTURE

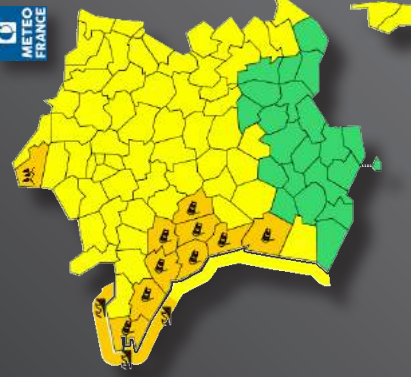


COMMENT VOUS PREPARER A GERER LA CRISE ?



INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DEPARTEMENT

La vigilance météorologique est une information émise par Météo France. Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde. En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement. Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :



 Pas de vigilance particulière

 Soyez attentif

 Soyez très vigilant

 Une vigilance absolue s'impose

www.meteofrance.com



CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU A EMMENER AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION

- Lampe de poche
- Gillet jaune
- Bouteille d'eau
- Trousse de premiers soins
- Radio à piles
- Nécessaire de toilette
- Vêtements de rechange
- Couverture de survie
- Papiers importants
- Médicaments spécifiques

LES CONTACTS UTILES

SAPEURS-POMPIERS

18 ou 112

MAIRIE DE LA CROIX VALMER

04 94 55 13 13

POLICE NATIONALE / GENDARMERIE

17

SAMU

15

PREFECTURE (standard)

04 94 18 83 83

POUR EN SAVOIR PLUS...

PREFECTURE DU VAR

www.var.gouv.fr

PORTAIL NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

www.prim.net

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

www.cc-golfedesainttropez.fr



NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SYNTHESE DES CONDUITES A TENIR



**Transport
de Matières
Dangereuses**



Entrez dans
le bâtiment le
plus proche



Confinez-
vous



N'allumez
pas de
flamme



Séisme



A l'intérieur,
abritez-vous sous
un meuble
solide



A l'extérieur,
éloignez-
vous des
bâtiments



**Mouvements
de terrain**



Quittez le
bâtiment
endommagé



Ecoutez la
radio (104,2
MHz)



**Incendie de
forêt**



Laissez libre
l'accès au
bâtiment



Confinez-
vous



Ecoutez la
radio (104,2
MHz)



**Submersion
marine**



Montez à
l'étage ou en
hauteur



Confinez-
vous



Ecoutez la
radio (104,2
MHz)



Inondation



Montez à
l'étage ou en
hauteur



Confinez-
vous



Ecoutez la
radio (104,2
MHz)

